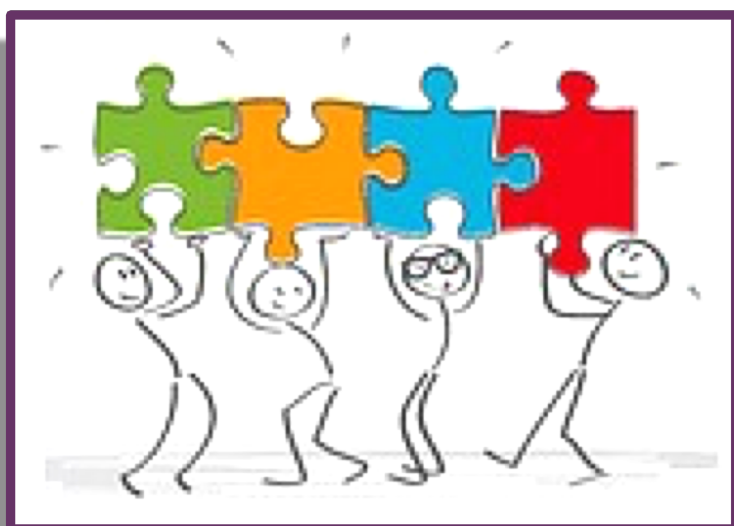


Le G.E.E.M



Groupe d'Etude sur l'Enfance Maltraitée

Association Loi 1901

M. Balençon, C. Maitrot, B. Ragel, E. Vallery-Masson

Le GEEM

Le GEEM est un groupe de réflexion autour de l'enfance en danger qui se veut pluri professionnel et inter institutionnel. Il existe depuis le 27 juin 1989, sous statut associatif. Il collabore avec l'Institut de la Mère et de l'Enfant, association qui soutient des actions locales en œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Le GEEM mène ses activités bénévoles avec un objectif principal, novateur à sa création, qui est de décroisonner les pratiques, de mieux se connaître entre professionnels pour éviter certains clivages qui peuvent apparaître dans la prise en charge de l'enfance en danger.

Ses membres échangent de façon trimestrielle, sur un temps de soirée, à partir de situations sous couvert d'anonymat, de difficultés de prise en charge.

La réalisation de journées à thèmes, en fonction des besoins de réflexion repérés dans la sphère de la protection de l'enfance, fait aussi partie de ses activités.

Cette association a permis la publication de plusieurs travaux sur le thème de l'enfance en danger.

Bien que les membres du GEEM ne soient engagés ni au titre de leur institution de rattachement ni de leur formation initiale, la justice, la santé, le travail social, l'enseignement scolaire et la formation professionnelle y sont représentés.

La composition du GEEM a évolué au fil du temps mais a toujours gardé un caractère pluriel :

- Avocats pour enfants,
- Magistrats du parquet et du siège,
- Médecins généralistes,
- Pédiatres,
- Médecins légistes,
- Pédopsychiatres,
- Médecins urgentistes,
- Médecins de santé publique,
- Policiers,
- Gendarmes,
- Psychologues,
- Travailleurs socio-éducatifs,
- Médiatrices scolaires,
- Professionnels de la formation...

Tous ces professionnels constituent les corps de métiers d'horizons divers qui sont parties prenantes du groupe. Tous ont une expérience reconnue et un intérêt fort en protection de l'enfance. Certains d'entre eux ont une activité d'experts près la Cour d'appel de Rennes et aussi des engagements nationaux dans leur champ de compétence.

Le GEEM est investi depuis septembre 2017 à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance (ODPE).

Les journées du GEEM

Depuis 1993, le GEEM a organisé plusieurs journées de formation destinées à un public large préoccupé par les violences faites aux enfants.

On citera les journées les plus marquantes en raison de leur caractère avant-gardiste et leur résonance professionnelle :

2000 : Que faire de la parole de l'enfant ?

Avec la participation d'Hubert VAN GIJSEGHEN, professeur de psychologie - Université du Québec à Montréal,

2005 : Les pleurs du nourrisson entre communication et violence

Avec la participation de Sylvie FORTIN, Infirmière B, Sc., Cand. M.SC Responsable du programme de prévention du SBS. CHU mère-enfant, Sainte Justine Montréal,

2012 : L'autorité parentale mal menée, autorité parentale malmenée

Avec la participation de Jean Claude QUENTEL, psychologue clinicien, professeur des universités - Université de Haute Bretagne – Rennes et de Daniel MARCELLI, professeur de pédopsychiatrie-Université de Poitiers.

2014 : Violence entre mineurs – L'aborder pour la border ?

Avec la participation d'Éric FIAT, professeur agrégé de philosophie, professeur des universités –Université Paris-Est Marne-la-vallée, Directeur du LIPHA PE et de Stéphane BLOQUAUX, docteur en sciences de l'information et de la communication.

Le 8 décembre 2017

6^{ème} Journée régionale du GEEM

Violences conjugales... et les enfants ?

Quand la violence est présente dans le couple conjugal, elle l'est aussi dans le couple parental : pour sa 6^{ème} journée régionale, le G.E.E.M a choisi d'aborder ces situations.

Ces dernières nous mobilisent et leur impact sur l'enfant est aussi sournois que prégnant.

En effet, « Il faut toujours dire ce que l'on voit : surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit » Charles Péguy.

*L'enfant n'est pas « témoin », il n'est pas « exposé », il est **victime** des violences conjugales.*

Nous allons nous interroger sur ce que l'enfant victime de violences conjugales donne à voir, ou pas, du traumatisme subi.

Nous allons questionner le statut de sa parole, selon que l'on soit médecin, psychologue, enseignant, juge, travailleur social, policier, gendarme, etc...

Que faisons-nous de ces « vérités » tour à tour médicales, judiciaires, pénales ... ?

Quels sont les enjeux pour sa protection quand la violence faite à l'enfant ne s'arrête pas avec la fin de la conjugalité et continue dans la parentalité ?

*Et si servir l'intérêt de l'enfant, pour les professionnels que nous sommes, était tout simplement de lui garantir que, chacun et ensemble, nous allons en « **prendre soin** » ?*

Lors de cette journée, interviendront des professionnels d'horizons divers, amenés à côtoyer, de leurs places distinctes les enfants qui sont au cœur de ces violences conjugales :

- **Monsieur Edouard DURAND**, Juge des enfants, Tribunal des enfants de Bobigny,
- **Madame Mélanie DUPONT**, Psychologue, UMJ Mineurs, Hôtel Dieu, APHP, Paris 4^{ème},
- **Madame le Professeur Sylvie TORDJMAN et l'équipe du PHUPEA**- CHGR Université de Rennes 1 et
- **Madame le Docteur VABRES et l'équipe de l'UAED** du CHU de Nantes.

L'enjeu de cette journée est de tisser toujours plus de transversalité dans le souci constant de « prendre soin » de l'enfant.